



Monsieur le Président du Conseil départemental
24, rue Saint-Esprit
63000 CLERMONT-FERRAND

Clermont-Ferrand, le 29 avril 2020

Objet : revendication pour le dé confinement

Monsieur le Président,

Suite à la présentation du plan de dé confinement du gouvernement, le syndicat la CGT du conseil départemental se pose des questions sur les dispositions qui vont être prises quant à la protection des agents pour la reprise du 11 mai pour l'ensemble des services du département :

- Avant tout, est-ce que vous savez combien d'agents du CD ou d'élus ont été testés positifs au covid-19 au CD 63 et comment vont-ils ?
- Quand serons-nous associés au protocole de mise en place de dé confinement élaboré par la collectivité ?
- Les agents qui auront des enfants non scolarisés pourront ils rester en autorisation d'absence exceptionnelle ?
- Qui devra juger des restrictions médicale sur la non reprise de certains agents ?
- Des masques vont-ils être fournis en quantité suffisante aux agents sur leur lieu de travail, et ce sans distinction de poste ?
- Les agents de la collectivité qui ont travaillé pendant le confinement vont-ils pouvoir prétendre à une prime ?

Des questions sont plus particulières à chaque service :

1/ Services administratifs et services sociaux :

Depuis le début du confinement, les agents administratifs, même lorsqu'ils ne font pas partie du PCA sont invités à télétravailler. Allez-vous reconduire ce mode d'organisation de travail pour la protection des agents ? Ce principe que nous approuvons et qui démontre qu'il a bien fonctionné doit d'après la CGT perdurer pour le maximum d'agent comme le précise les recommandations gouvernementales.

Lorsque les agents auront besoin d'aller dans les locaux pour récupérer des dossiers ou effectuer des impressions avez-vous prévu des masques, des gels, des gants et lunettes ? Il est à préciser qu'actuellement des responsables de service demandent à leurs agents de venir en groupe et sans protection. La CGT pense que ce n'est pas prudent et que les agents sont exposés à un risque. Ne serait-il pas possible que les agents puissent venir en fonction de leur besoin pour la continuité de service ?

Nous insistons sur le fait que sans télétravail, lors du dé confinement, les agents seront entre 30 et 40 personnes par étage partageant les mêmes toilettes, les mêmes imprimantes, classothesques, archives, ainsi que les mêmes photocopieurs dans un espace confiné de moins de 5 m2... et parfois les mêmes bureaux. Nous rappelons que le gouvernement demande « pas de rassemblement de plus de 10 personnes ».

Pour les agents ne pouvant pas télétravailler (gardiens, agents d'accueil...) comment vont s'organiser les repas ?

Par exemple, le bâtiment Bouchaudy qui compte environ 180 personnes n'est équipé que d'une salle pour manger d'environ 40 m², 5 micro-ondes ne pouvant pas fonctionner simultanément et 2 frigos...

La cantine étant fermée, les agents administratifs auront-ils droit aux chèques déjeuner ? Enfin, une désinfection des locaux va-t-elle avoir lieu avant le 11 mai et ce de façon régulière jusqu'à la fin de la pandémie? Sachant qu'une étude récente démontre que le virus a déjà contaminé des personnes par le biais des ventilations.

2/ Les collègues :

Les cantines et le ramassage scolaire vont-ils être activés ?

Des lunettes de protection pour les agents en charge de la désinfection des locaux seront-elles disponibles ?

Dans certains cas où le contact sera rapproché, comme au service restauration si reprise, des visières type Fablab seront-elles mises à disposition, ainsi que des blouses ou combinaisons, car les agents n'auront pas assez de recharge s'il faut laver les tenues tous les jours.

Le gel hydro-alcoolique va-t-il être mis à disposition dans les établissements et en quantité suffisante et aux entrées des collègues, des cantines, des salles de classe ?

Concernant le service restauration, quelles seront les règles mises en place, comment faire respecter les règles de distanciations, comment va se dérouler par exemple le service à la table dans les collèges qui n'ont pas de self-service ?

Quand serons-nous informés du protocole mis en place par le service agents des collèges pour la restauration puisque que celui-ci a déjà été élaboré apparemment ?

La désinfection des locaux risque d'être bien trop importante pour le nombre d'agents dans les établissements, puisqu'il va falloir désinfecter les tables, les chaises, les portes, les interrupteurs d'éclairage, les mains courantes, les claviers etc... et ce malgré un nombre moins important d'élèves au début.

3/ Les routes, Parcs Techniques et SEVE :

Qui devra prioriser les tâches et dans quelles conditions sanitaire seront-elles effectuées (de nouvelles fiches créées) ?

Le gel hydro-alcoolique va-t-il être mis à disposition dans les centres, en division, au PTD et au SEVE en quantité suffisante ?

Comment les agents vont-ils pouvoir se restaurer à midi et se changer dans les vestiaires ? Ils vont rencontrer le problème des justificatifs de restauration, pas de restaurant ouvert, queue pour entrer dans un supermarché... Ces justificatifs sont imposés par la DRH, ils doivent être journaliers et le ticket doit être pris entre 7h et 14h.

Va-t-on continuer les horaires décalés qui ne sont pas forcément compatibles avec les horaires des intervenants extérieurs ?

La désinfection des locaux et des véhicules risque d'être bien plus importante, aurons-nous du matériel de désinfection ?

Enfin durant la période de confinement, nous avons noté un manque criant de retour d'informations de la chaîne hiérarchique du PAAST/DR/Divisions et PTD : comment la collectivité compte-t-elle améliorer cette situation ?

Toutes ces questions pourront-elles faire l'objet d'un Comité technique exceptionnel en salle d'assemblée avec seulement les titulaires présents dans le style de l'assemblée nationale avec des moyens de protection individuel?

Dans l'attente de vos réponses, veuillez recevoir, Monsieur le Président, nos salutations.